

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 60/30/SPCG organisant le stage de préparation aux emplois d'administrateurs du Territoire de la Côte Française des Somalis prévu à l'article 9 de l'arrêté n° 60/29/SPCG du 2 mai 1960

n° 60/30/SPCG

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 2 mai 1960
Numéro JO n° 4 du 20/05/1960	Date du numéro 20 mai 1960

VISAS

Le Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Président du Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendu applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi n° 56-619 du 23 juin 1956 autorisant le Gouvernement de la République Française à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des Territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer

Vu le décret n° 56-1227 du 3 décembre 1956, modifié par celui du 4 avril 1957, portant définition des services d'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer et énumération des cadres de l'Etat

Vu le décret n° 56-1228 du 3 décembre 1956, modifié par celui du 4 avril 1957, relatif à l'organisation des services publics civils dans les Territoires d'Outre-Mer

Vu le décret n° 56-613 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale Côte Française des-Somalis .

Vu la délibération de l'Assemblée Territoriale n° 65 en date du 5 juille 1958, portant statut. général des fonctionnaires des Cadres Territoriaux, notamment en son article 19, rendue exécutoire par arrêté n° 780/CAB du 15 juillet 1958

Vu l'arrêté n° 59/13/SPCG du 28 janvier 1959 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité consultatif de la Fonction Publique

Vu l'arrêté n° 60/29/SPCG du 2 mai 1960 portant création d'un cadre territorial dénommé cadre des administrateurs du Territoire de la Côte Française des Somalis et fixant le statut de ce cadre

Sur la proposition du Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement et du Vice-Président du Conseil de Gouverne-ment

Vu l'avis du Comité Consultatif de la Fonction Publique dans sa séance du 16 mars 1960

Vu l'avis de l'Assemblée Territoriale dans sa séance du 21 mars 1960

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 30 avril 1960,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er
Le stage qui, conformément à l'article 9 de l'arrêté n° 60/29/SPCG du 2 mai 1960 précité, constituera la base unique du recrutement des administrateurs du Territoire de la Côte Française des Somalis pendant la période transitoire finissant le 31 décembre 1964 est l'organisé dans les conditions définies ci-après: Art. 2. —Les candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent où supérieur effectueront un stage d'un an, enqualité d'élève administrateur, auprès d'un Commandant

Le Chef du Territoire,Président du Conseil de Gouvernement,J. COMPAIN.Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement :Le Vice-Présidentdu Conseil de Gouvernement p. àANFARI HAssAN.Le Ministre des Finances,des Affaires économiques et du Plan p.i.,MoHAMED DJAMA ARRALÉ.Le Ministre des Affaires IntérieurY-oussour ABTIDON DARAR.Le Ministre de la Fonction Publique,DJama Dgrtar.